



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Clermont-Ferrand
pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BP CARRELAGE MOSAÏQUE

SESSION 2013

E1. Etude, préparation et suivi d'un ouvrage

DOSSIER TECHNIQUE

Tous les documents sont à rendre en fin d'épreuve.

Le dossier sujet est le dossier réponse.

Les documents fournis aux candidats sont constitués de trois dossiers :

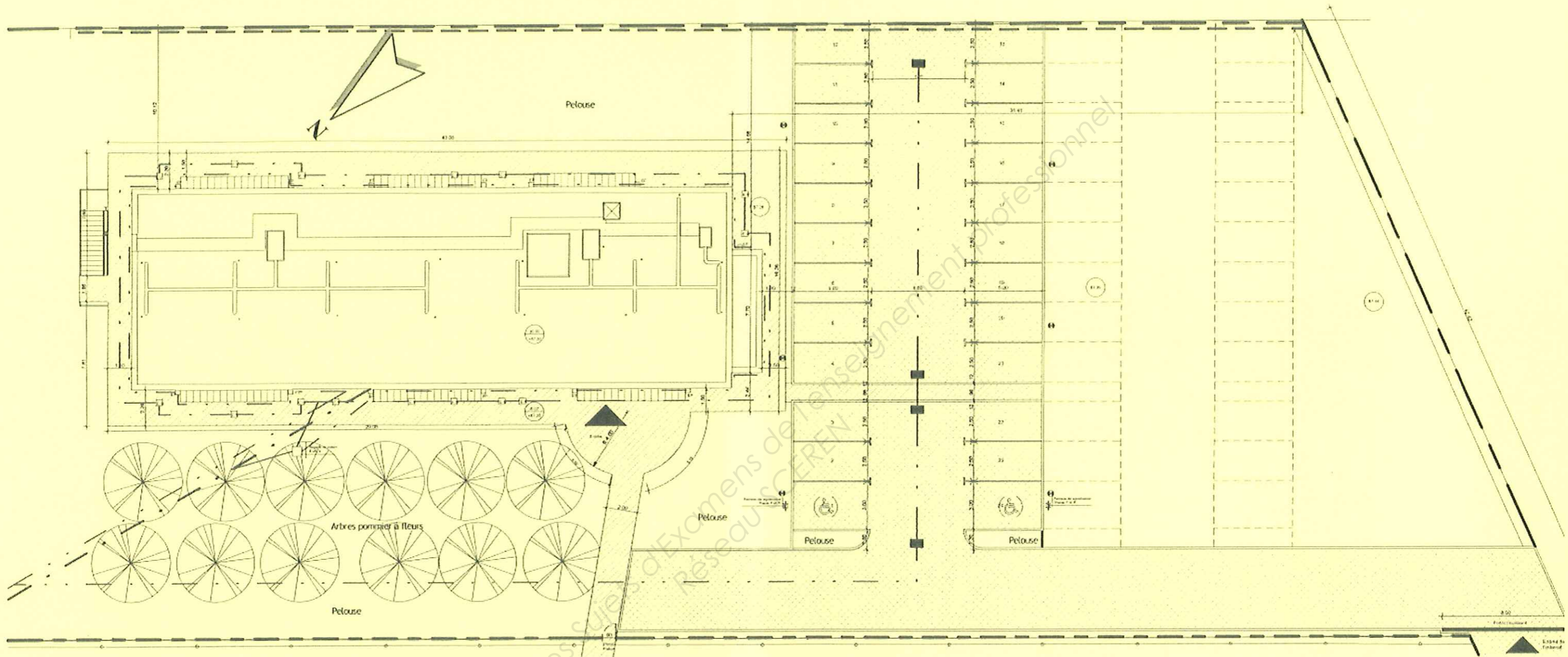
DOSSIER SUJET page DS 1/11 à DS 11/11

DOSSIER TECHNIQUE page DT 1/16 à DT 16/16

DOSSIER RESSOURCE page DR 1/5 à DR 5/5

PAGES	THEMES
DT 1-16	Page de garde
DT 2-16	Plan de masse
DT 3-16	Plan des façades
DT 4-16	Plan des façades
DT 5-16	Plan du Rez-de-chaussée « Partie 1 »
DT 6-16	Plan du Rez-de-chaussée « Partie 2 »
DT 7-16	Plan de l'étage R + 1
DT 8-16	Plan de coupe B-B
DT 9-16	Plan de coupe C-C
DT 10-16	Plan détail chambre 10
DT 11 à 14-16	CCTP
DT 15 à 16-16	Tableau de parachèvement

BP CARRELAGE MOSAÏQUE	Code :	Session 2013	DOSSIER TECHNIQUE
E1. Etude, préparation et suivi d'un ouvrage	Durée : 4h30	Coefficient : 4	Page DT 1/16



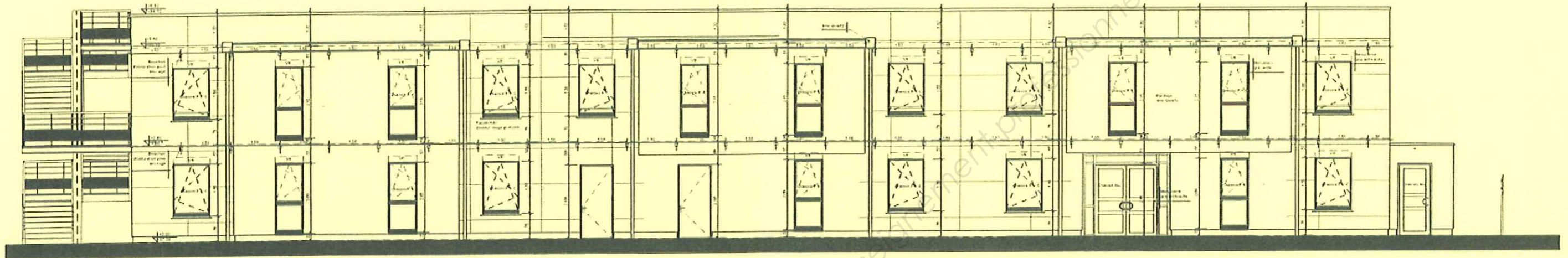
1 PLAN de Masse
Ech : 1 : 250

↑
Façade Principale

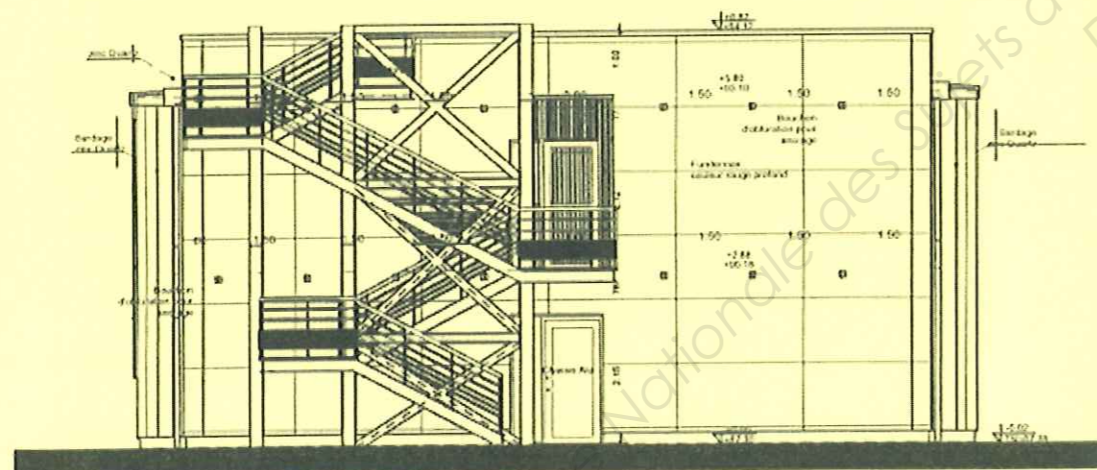
Légendes	
	Emprise bâtiment
	Pelouse
	Arbres pommer à fleurs
	Parcelles
	Limites de parcelles
	Road
	Numéro de parcelle
	Surface
	Surface

Ech : 1:125

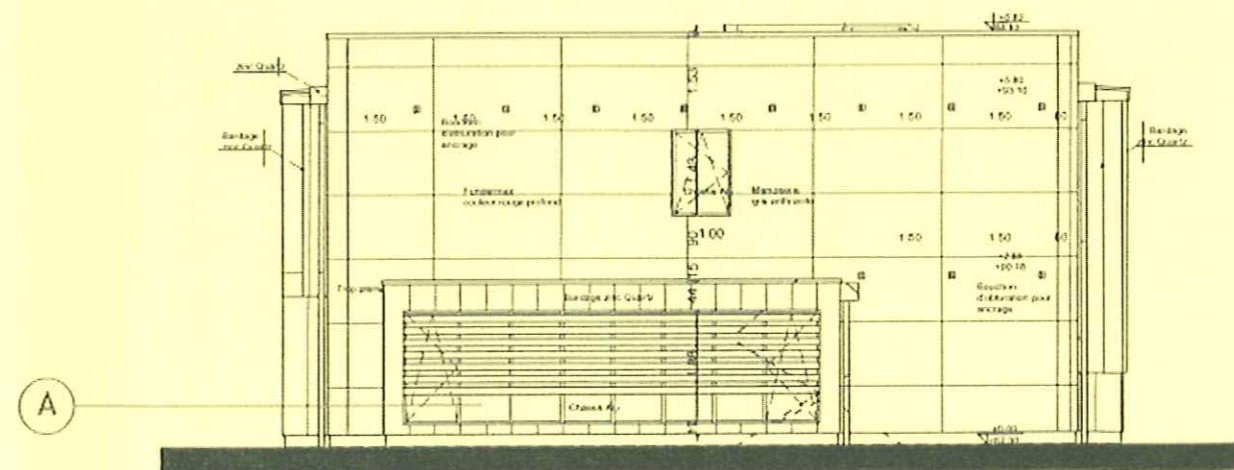
Façade Principale



Façade Latérale Gauche



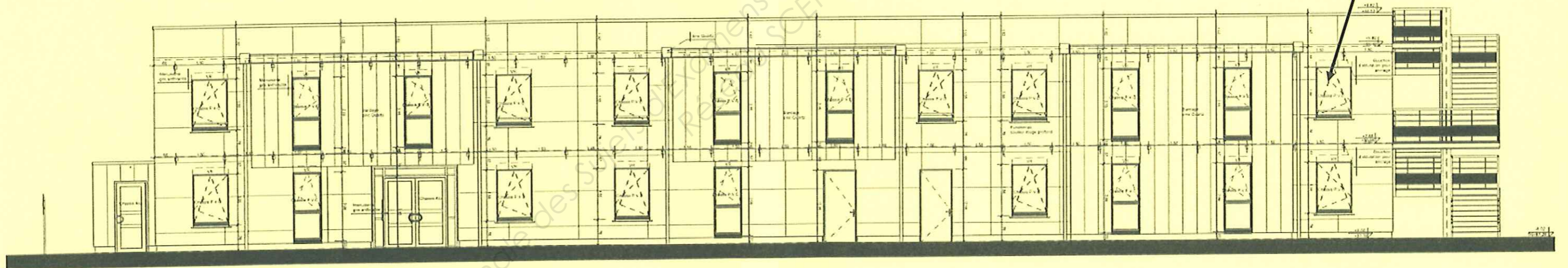
Façade Latérale Droite



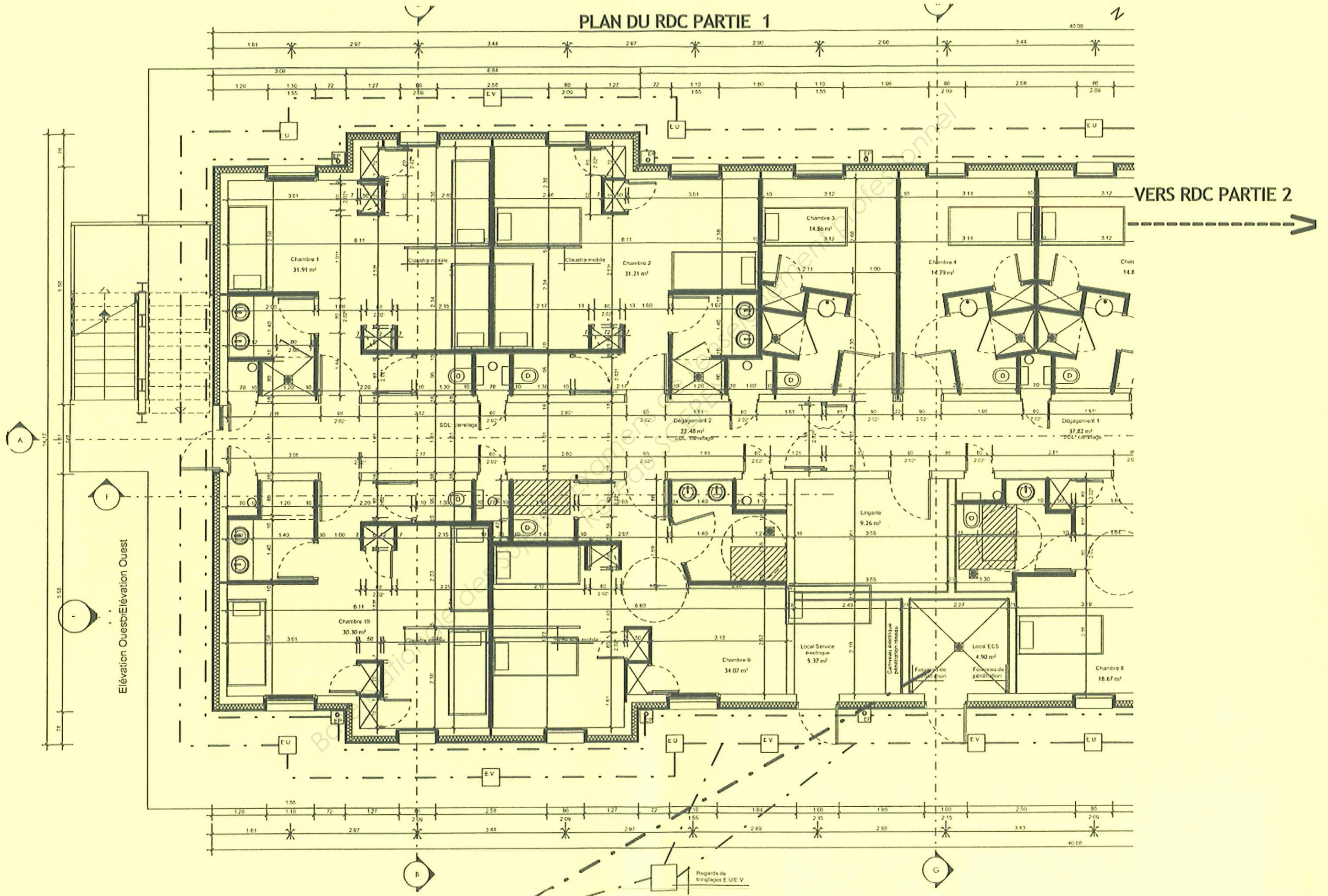
Ech : 1:125

Façade Arrière

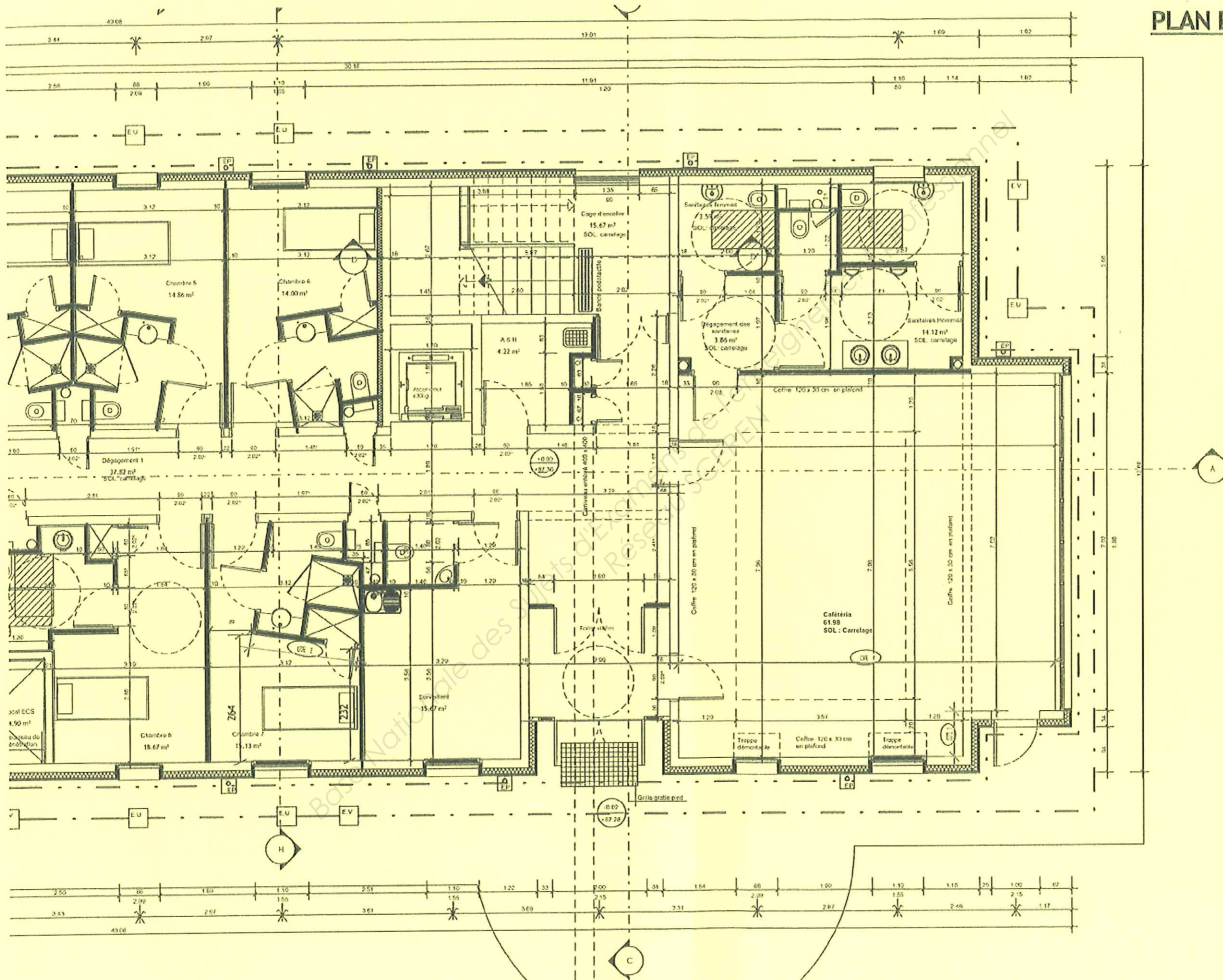
B



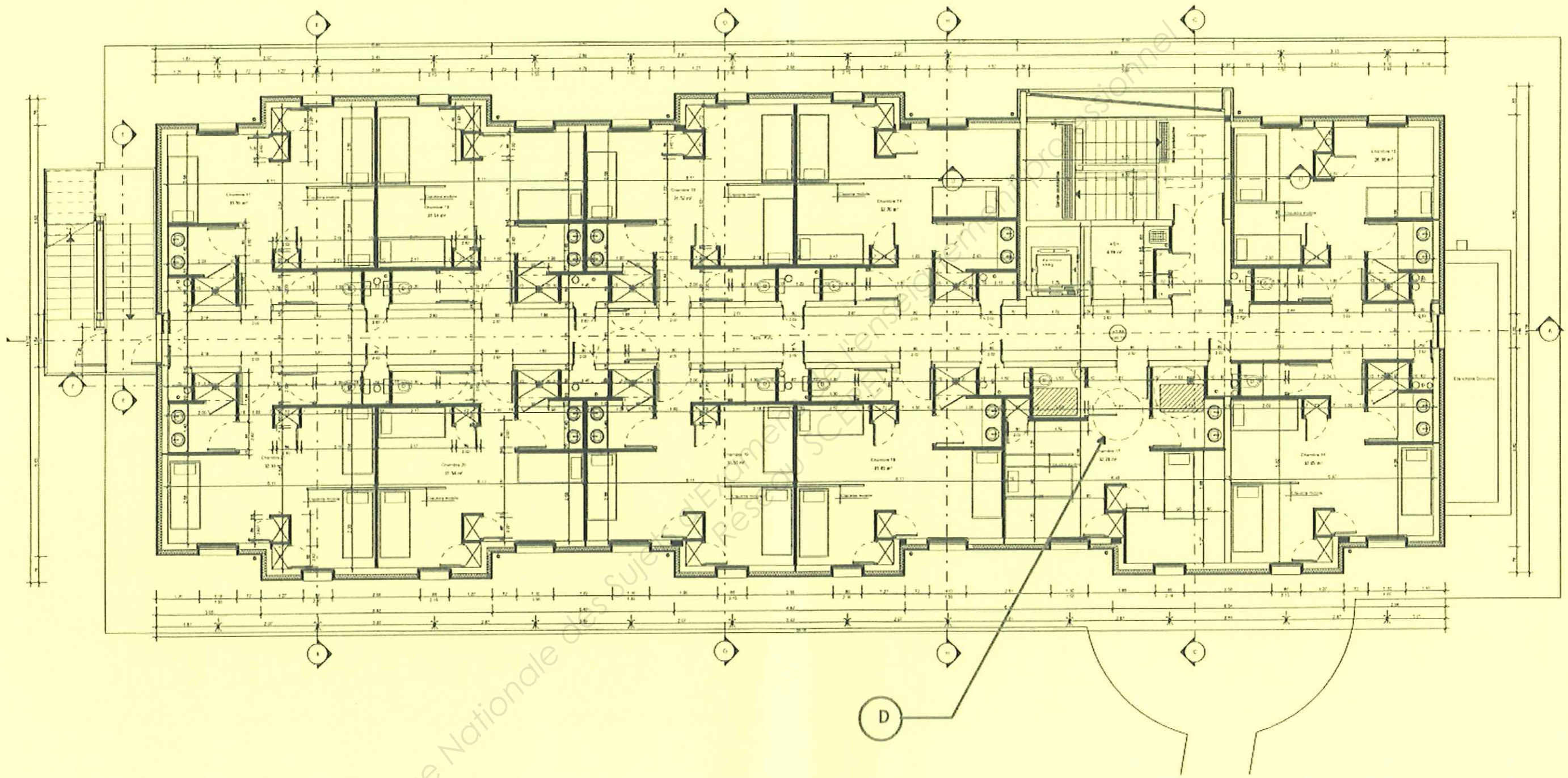
PLAN DU RDC PARTIE 1



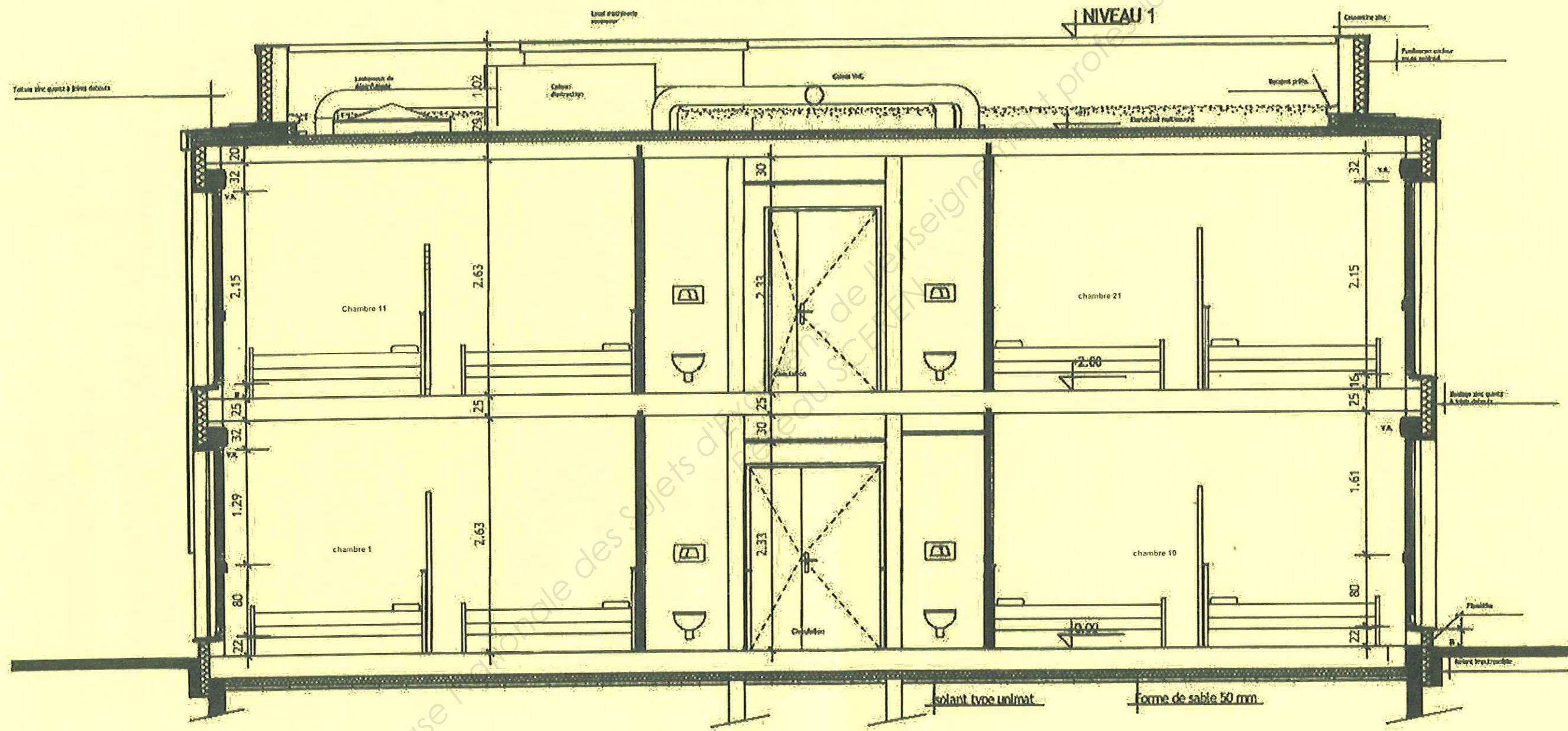
PLAN DU RDC PARTIE 2



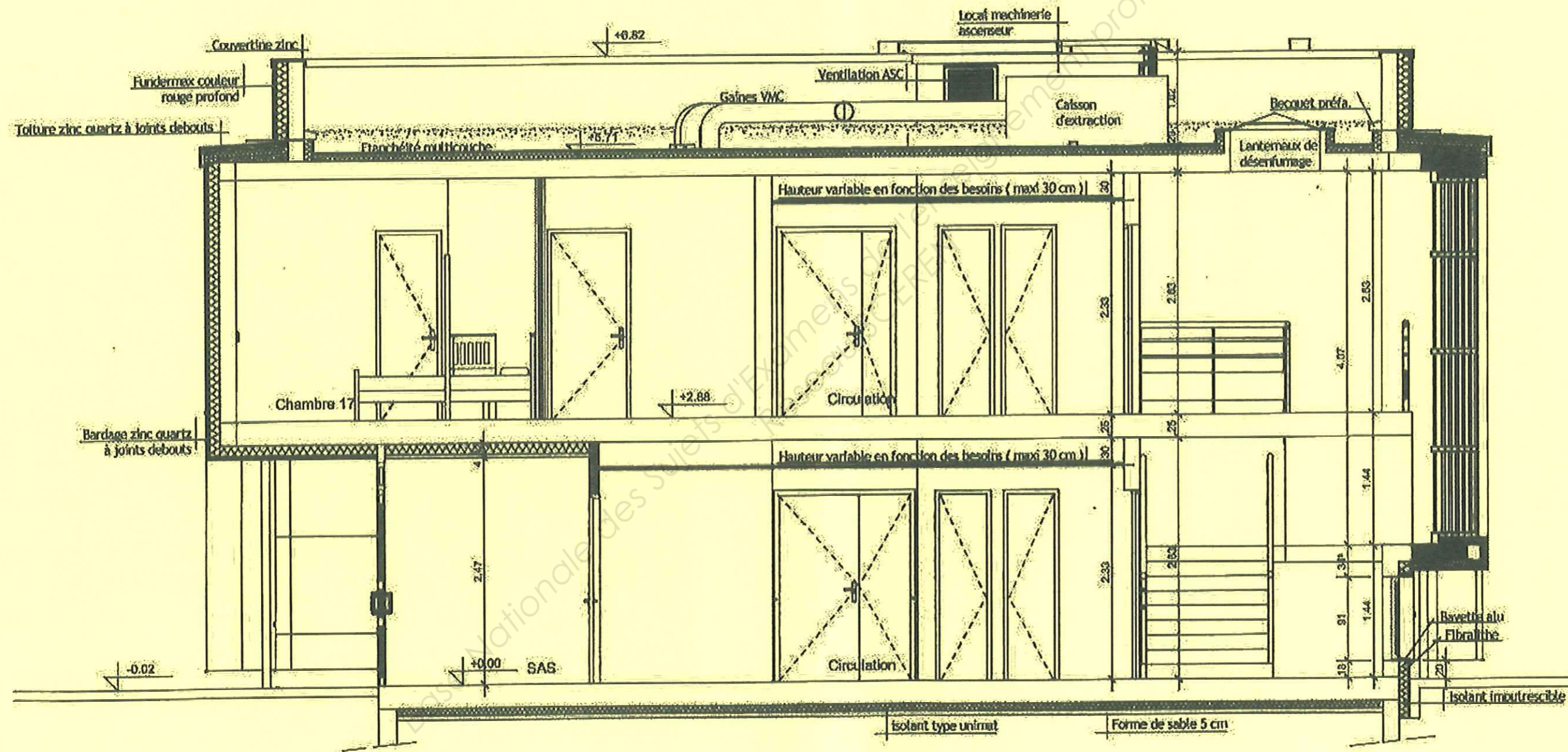
PLAN DE L'ETAGE (R + 1)



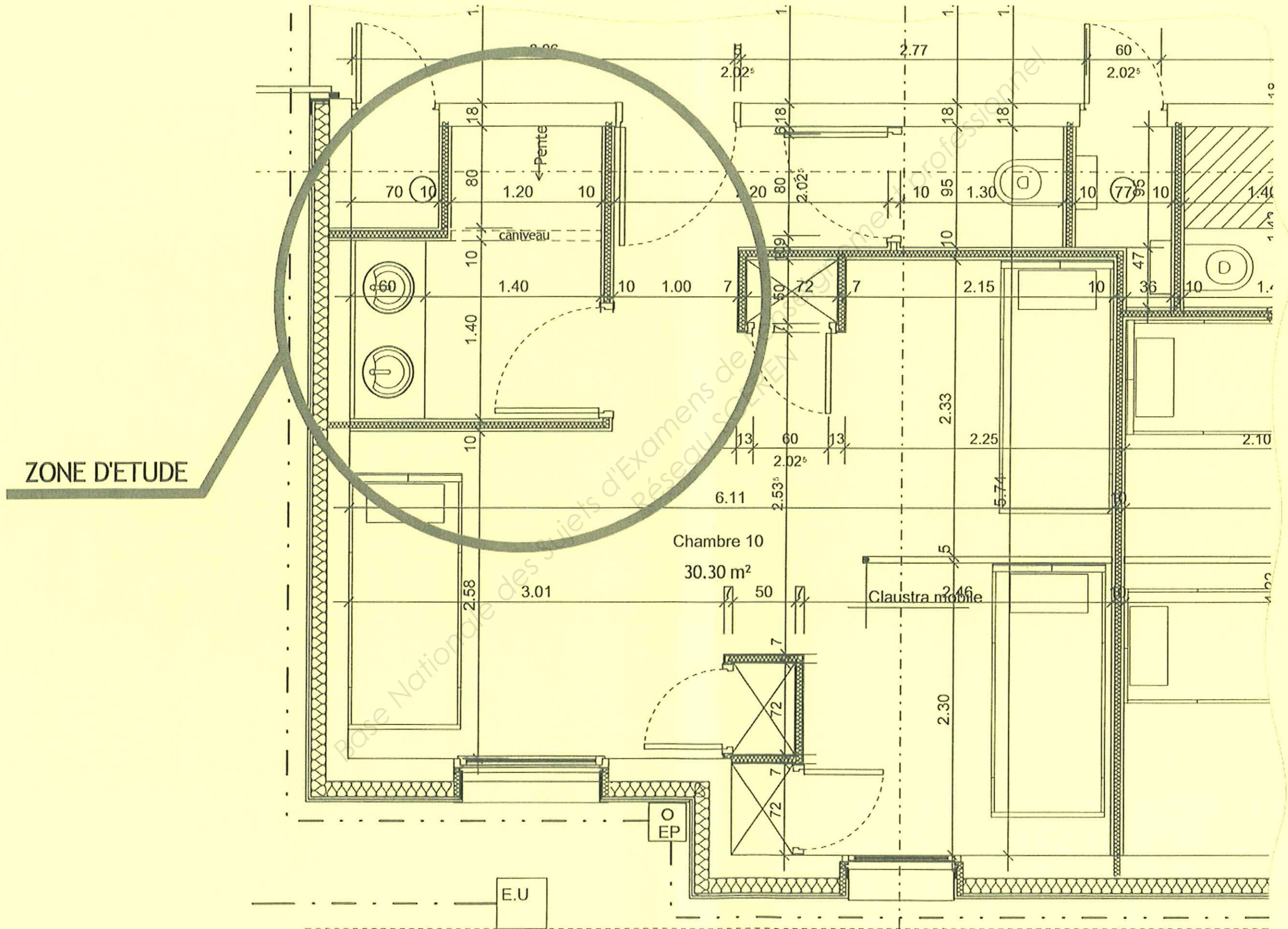
COUPE B-B



COUPE C-C



DÉTAIL CHAMBRE 10



III – REGLEMENTS- NORMES

GENERALITES

La qualité des matériaux mis en œuvre et l'exécution des ouvrages répondront aux normes en vigueur et devront être conformes aux prescriptions des documents techniques ci – après .
Ces prescriptions doivent être considérées comme étant le minimum des prestations demandées.

DOCUMENTS DE REFERENCE

L'entrepreneur du présent lot est tenu de prendre connaissance des prescriptions générales intéressant tous les corps d'état.

L'entrepreneur du présent lot devra exécuter les travaux prévus au présent CCTP suivant.

Les prescriptions de la législation en vigueur.

Les décrets et arrêtés Ministériels.

Les normes éditées par L'A.F.N.O.R.

Les cahiers des clauses spéciales en vigueur à la date de la consultation.

Les documents techniques unifiés (D.T.U.).

Les cahiers des charges et mémentos.

Les règles de calcul.

Les règlements de construction et Normes Françaises.

Les règles Professionnelles éditées par la Fédération Nationale du Bâtiment.

Et en général, tous documents se rapportant aux travaux du présent corps d'état, et notamment les documents suivants dont la liste n'est pas limitative.

FASCICULES ETABLIS PAR LE « GROUPE D.T.U. »

NF DTU 26.2 P1-1 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P14-201-1-1)

NF DTU 26.2 P2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Marchés privés - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P14-201-2)

LIAISONS AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT ET TOLERANCES

Il appartient à l'entrepreneur du présent lot, de prévoir l'ensemble des sujétions de fournitures et d'ouvrages nécessaires à la réalisation parfaite de son marché.

Le support constitué soit d'un dallage, plancher et béton à chape incorporée surfacé aura une tolérance maximum de planimétrie de 7 mm sous la règle de 2 m. ou de 2 mm sous réglet de 0.20 met ne présentera pas de manque de matière, porosités et laitances. Construction de l'internat du CFA – BTP de Dieppe Côte d'Albâtre – 76200 Neuville Lès Dieppe Page : 4

Dans le cas de chape rapportée, la tolérance maxi de planimétrie est de 5 mm sous la règle de 2 m ou de 1 mm sous réglet de 0.20 m .

Dans le prix unitaire des ouvrages et dans le prix global de son marché ; L'entrepreneur comprendra tous les ouvrages nécessaires, en partant du "brut de coulage" pour réaliser les revêtements ci-après définis.

L'entrepreneur est tenu de s'informer auprès du Maître d'œuvre de la nature des supports, de la forme éventuelle, ainsi que des sujétions que ces ouvrages sont susceptibles d'imposer aux revêtements, et de celles pouvant découler des conditions d'exploitation des locaux. Il devra signaler clairement à part, dans la présentation de son offre, toutes prestations impliquées par les plans et nécessaires au parfait achèvement des travaux qui ne figureraient pas dans le présent document.

Préalablement à l'exécution des travaux, l'Entrepreneur procède à la vérification et à l'acceptation des supports exécutés par le lot GROS OEUVRE, ou les autres corps d'état - En cas de contestation, il lui appartiendra de signaler en temps utile, à la Maîtrise d'œuvre, les anomalies pouvant nuire à la bonne tenue de ses ouvrages, faute de quoi les travaux nécessaires au maintien et à la parfaite finition de ses ouvrages, seraient à sa charge.

Le nettoyage du support devant être effectué avant son intervention (gravois, mortier, plâtre, etc.), l'Entrepreneur du présent lot devra en effectuer le balayage et le dépoussiérage.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Seront inclus tous les ouvrages accessoires aux revêtements de sols et entre autre les travaux suivants :

L'entrepreneur du présent lot devra en effectuer les prestations suivantes :

Nettoyages des supports et enlèvement des débris et des emballages.

Les formes de rattrapage et sujétions de pente pour assurer les niveaux ou pentes imposées.

Les coupes, découpes, suivant besoins.

Les réservations et raccords après coupes.

Le balayage et le dépoussiérage à l'aspirateur.

La préparation des supports est à inclure dans le prix unitaire des revêtements.

Dans le cas de tampons ou trappes d'accès au sol, l'habillage de ceux-ci est à la charge du présent lot, dito Revêtement de Sol de la pièce. Sujétions à inclure dans chaque prix unitaire correspondant.

TEINTES REVETEMENTS

Le choix des teintes sera fait par le Maître d'œuvre et le Maître d'ouvrage, des teintes différentes pour la même pièce pourront être demandées au titulaire du présent lot.

Les choix pour chacun des matériaux porteront sur la totalité de la gamme proposée par le fabricant, pour l'ensemble de l'opération, sans modification des prix unitaires, quelle que soit le calepinage proposé par le Maître d'œuvre et le Maître d'ouvrage.

L'entrepreneur devra préparer à ses frais et sur l'indication du Maître d'œuvre, des échantillons en nombre suffisant qui permettront à ce dernier de fixer les teintes définitives.

La diversité des produits nécessitent que :

L'entrepreneur précisera obligatoirement, les caractéristiques du matériau à la remise des prix, si ceux-ci sont de références différentes de ceux prescrits. Dans le cas contraire, ceux prescrits au CCTP s'imposeront.

que le matériau proposé soit absolument équivalent à celui prévu au CCTP, y compris la gamme des coloris et que l'entrepreneur soit en mesure de le justifier éventuellement par confirmation d'un représentant du fournisseur sur le chantier.

Les coupes, découpages et alignements seront parfaitement exécutés. Les matériaux fissurés, épaufrés, tachés, ou présentant des défauts d'aspect ou de teinte provenant de la fabrication, seront éliminés et non autorisés. Aucun matériau de récupération ne sera autorisé. Le changement de revêtement sera exécuté à mi-feuillure des portes.

PREPARATION DES SUPPORTS :

Les ragréages sont à prévoir au présent lot y compris primaire approprié. Ils devront être parfaitement adaptés au support et à la colle et au revêtement.

Ils seront conformes aux exigences UPEC des locaux.

L'entrepreneur reste responsable du choix, de la préparation et de l'application, conformément aux spécifications imposées dans la documentation du fournisseur et contenues dans l'avis technique du CSTB.

Locaux classés P3 : épaisseur minimale d'emploi 3 mm et maximale 10 mm (1,5 kg/m²/mm d'épaisseur environ), quelque soit la nature du support.

Application au préalable d'un primaire bouche-pores et d'adhérence avant application de l'enduit de ragréage.

POSE :

Les coupes, découpages, alignements, soudures seront parfaitement exécutées

Les matériaux déchirés, fissurés, épaufrés, tachés ou présentant des défauts d'aspect ou de teinte provenant de la fabrication, seront éliminés et non autorisés. Construction de l'internat du CFA – BTP de Dieppe Côte d'Albâtre – 76200 Neuville Lès Dieppe Page : 6

Le changement de revêtement sera exécuté à mi-feuillure des portes.

COLLES :

Les colles mise en œuvre devront bénéficier d'un Avis Technique, et devront être compatible entre le support et les revêtements de sols souples.

PROTECTION - NETTOYAGE :

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge un nettoyage (balayage ou lavage ou lustrage pour les sols vinyliques et dépoussiérage à l'aspirateur pour les revêtements textiles) pour la réception des travaux.

Les protections posées par l'entrepreneur du présent lot comprendront principalement un cheminement, seront déposées et évacuées par l'entrepreneur du présent lot après la levée des réserves de tous les corps d'état dans le local considéré.

Construction de l'Internat.

Extrait Cahier des clauses Techniques particulières

LOT N°11– Carrelage Faïence

III – REGLEMENTS- NORMES

GENERALITES

La qualité des matériaux mis en œuvre et l'exécution des ouvrages répondront aux normes en vigueur et devront être conformes aux prescriptions des documents techniques ci –après . Ces prescriptions doivent être considérées comme étant le minimum des prestations demandées.

DOCUMENTS DE REFERENCE

L'entrepreneur du présent lot est tenu de prendre connaissance des prescriptions générales intéressant tous les corps d'état.

L'entrepreneur du présent lot devra exécuter les travaux prévus au présent CCTP suivant.

Les prescriptions de la législation en vigueur.

Les décrets et arrêtés Ministériels.

Les normes éditées par L'A.F.N.O.R.

Les cahiers des clauses spéciales en vigueur à la date de la consultation.

Les documents techniques unifiés (D.T.U.).

Les cahiers des charges et mémentos.

Les règles de calcul.

Les règlements de construction et Normes Françaises.

Les règles Professionnelles éditées par la Fédération Nationale du Bâtiment.

Et en général, tous documents se rapportant aux travaux du présent corps d'état, et notamment les documents suivants dont la liste n'est pas limitative.

FASCICULES ETABLIS PAR LE « GROUPE D.T.U. »

NF DTU 26.2 P1-1 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P14-201-1-1)

NF DTU 26.2 P2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Marchés privés - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P14-201-2)

IV DESCRIPTION DES OUVRAGES

GENERALITES

Tous les ouvrages décrits au présent document sont prévus en fourniture et pose, sauf spécifications contraires.

La préparation des supports est à inclure dans le prix unitaire des revêtements.

Préambule : les supports des gaines techniques resteront bruts.

1. Enduit de ragréage pour sol

Support : dalle en béton, béton surfacé

Après grattage des parties non adhérentes et ensuite dépoussiérage, application en une seule passe d'un enduit auto-lissant ragréage des sols intérieurs, compris primaire bouche pores et d'adhérence adapté au support.

Enduit de ragréage auto-lissant classé P3 : épaisseur minimale d'emploi 3 mm, et maximale d'emploi 10 mm.

LOCALISATION : Pour l'ensemble des sols recevant un carrelage en pose collée décrit aux articles ci-après.

2. Carrelage en grès cérame 40 x 40

Carreaux de grès cérame technique non émaillé, série GRESPOR aspect Uni et Fino.

Avec finition : normale (mat R10)

Coloris au choix du Maître d'œuvre dans la série de prix n°1 et 2.

Dimensions : 397 x 397 x 8,3 mm

Classement UPEC : U4 P4 E3 C2

Etablissement PAVIGRES 21 ou équivalent

Pose collée en double encollage à l'aide d'un mortier-colle bénéficiant d'un avis technique, compris calepinage, toutes coupes, jointoiement, fractionnement.

LOCALISATION : Suivant les indications du tableau de parachèvement des locaux.

3. Plinthe droite en grès cérame 9,5 x 40

Carreaux de grès cérame technique non émaillé, série GRESPOR aspect Uni et Fino.

Plinthe à bord arrondi (mat)

Dimensions : 95 x 297 x 8,3 mm

Coloris au choix du Maître d'œuvre dans la série de prix n° 1 et 2.

Etablissements PAVIGRES 21 ou équivalent

Pose collée y compris toutes coupes et jointoiement.

LOCALISATION : Suivant les indications du tableau de parachèvement des locaux « Plinthe droite grès cérame 9,5 x 40 »

4. Grès émaillé mural 15 x 15

Carreaux de grès émaillé vitrifié série ARTE NOVA

Avec finition : mate

Dimensions : 150 x 150 mm. /Épaisseur 6 mm.

Classement PEI : III et IV suivant coloris.

Coloris au choix du Maître d'œuvre dans la série de prix n° 1 (y compris coloris blanc).

Etablissements : PAVIGRES ou équivalent

Pose collée à l'aide d'un mortier-colle adapté au support, et bénéficiant d'un avis technique, compris calepinage, toutes coupes, jointoiement blanc.

Nota : l'Entrepreneur devra prévoir 1 rang de carreaux de coloris différent à la périphérie des locaux recevant un revêtement en grès émaillé toute hauteur, la hauteur sera à déterminer avec le Maître d'œuvre.

LOCALISATION : Suivant les indications du tableau de parachèvement des locaux « Grès émaillé 15 x 15 »

5. Système d'étanchéité sous revêtement mural en grès émaillé (SPEC)

Comprenant :

Procédé d'étanchéité, prêt à l'emploi en dispersion aqueuse avant la pose du revêtement mural.

Supports : sain, sec et propre, résistant.

Application au rouleau du primaire Weber.prim RP et laisser sécher (suivant prescriptions techniques du fabricant)

Application dans les angles et sur les fissures inférieures à 2 mm, une couche de Weber.Sys-Protec ou équivalent.

Traitement de toutes les parties angulaires par une bande d'étanchéité type BE 14 et maroufler la bande dans le Weber.Sys-Protec ou équivalent puis lisser y compris traitement des points singuliers. Application du Weber.Sys-Protec ou équivalent en deux couches croisées. Délai de 3 à 5 heures entre chaque couche.

Pose de la faïence avec Weber. Fix plus suivant les prescriptions du fabricant et de l'avis technique. Attendre 12 heures au minimum avant de coller les carreaux.

Finition du jointoiement par Weber. Joint fin, suivant les prescriptions du fabricant.

Traiter les joints périphériques avec un joint élastomère.

Ets : WEBER & BROUTIN ou équivalent.

LOCALISATION : Sous l'emprise du revêtement mural en grès émaillé toute hauteur des sanitaires de la cafétéria au rez-de-chaussée. (sur parement en plaques de plâtre hydrofugé).

6. Seuil de compensation

Profilé de transition progressive entre des revêtements de hauteurs différentes.

La hauteur du profilé se définit en fonction de l'épaisseur du carrelage.

Mise en œuvre :

noyer l'aile de fixation dans le mortier-colle et l'aligner

spatuler l'aile de fixation

noyer les carreaux à niveau sur toute la longueur du profilé

remplir le joint entre le carrelage et le profilé à l'aide de mortier-joint

Fabricant : SCHLUTER SYSTEM (RENO-U) ou similaire.

LOCALISATION : A prévoir entre carrelage collé et revêtement de sol souple.

7. Tapis essuie-pieds encastré

Fourniture et pose d'un tapis d'entrée DIPLOMATE type 522/5R enroulable, très résistant pour une pose sur un support plein et plat, avec des bandes de Reps gros denier bouclé.

Profilés porteurs en aluminium, pourvus en dessous d'une isolation phonique.

Liaison des profilés par câbles en acier zingué, enrobés par une gaine en P.V.C.

Coloris des Reps au choix du Maître d'œuvre.

Hauteur du tapis : 22 mm (sollicitation : normale à forte)

Accessible aux handicapés.

Réservation : au Gros œuvre

Dimensions du tapis : 2,99 m x 2,25 m (toute surface du sas)

Exécution en fond de cadre, d'une chape au mortier de ciment ou ragréage de redressement adapté parfaitement dressée et lissée.

Fourniture et pose du cadre à encastrer en aluminium de 25 x 28 x 3 mm.

Ets : EMCO ou équivalent

LOCALISATION : Suivant les indications du tableau de parachèvement des locaux « Tapis essuie-pieds »

CONSTRUCTION DE L'INTERNAT
EXTRAIT DU TABLEAU DE PARACHEVEMENT

Désignation des locaux	Revêtements de sols	Plinthes	Revêtements de murs	Faïence ou autre revêt.	Plafonds	Divers
<u>REZ-DE-CHAUSSEE</u>						
SAS D'ENTREE	Tapis esuuie-pieds toute surface	Néant	Peinture acrylique mate	Néant	Faux-plafond en dalles 600 x 600	Néant
CIRCULATION	Carrelage grès cérame 40 x 40	Plinthe droite grès cérame 9.5 x 40	Peinture acrylique mate	Néant	Faux-plafond en panneaux bandes 300 x 1800	Néant
CAFETERIA	Carrelage grès cérame 40 x 40	Plinthe droite grès cérame 9.5 x 40	Peinture acrylique mate	Néant	* Faux-plafond en dalles 600 x 600, hors emprise peinture * Peinture acrylique mate en sous-face de la dalle béton au droit des menuiseries extérieures en pignon Sud-Ouest.	Néant
SANITAIRES	Carrelage grès cérame 40 x 40	Néant	Néant	Grès émaillé 15 x 15 toute hauteur	Faux-plafond en dalles 600 x 600	Néant
SAS DES SANITAIRES	Carrelage grès cérame 40 x 40	Plinthe droite grès cérame 9.5 x 40	Peinture acrylique mate	Néant	Faux-plafond en dalles 600 x 600	Néant
LOCAL A.S.H	Carrelage grès cérame 40 x 40	Plinthe droite grès cérame 9.5 x 40	Peinture acrylique mate	Grès émaillé 15 x 15 sur 0,60 m de hauteur au droit du vidoir	Peinture acrylique mate	Néant
GAINES TECHNIQUES DU LOCAL A.S.H.	Socle béton de 10 cm de hauteur	Néant	Brut	Néant	Brut	Néant

TABLEAU DE PARACHEVEMENT DES LOCAUX

Désignation des locaux	Revêtements de sols	Plinthes	Revêtements de murs	Faïence ou autre revêt.	Plafonds	Divers
CHAMBRES 1 à 10, compris placards	Revêtement linoléum acoustique	Plinthe médium	Peinture acrylique mate	Néant	Peinture acrylique mate	Néant
SALLES DE BAINS DES CHAMBRES	<u>Zone douche et lavabos:</u> Système douche : Revêtement de sol PVC	<u>Zone douche et lavabos:</u> Système douche : Remontée en plinthe PVC	<u>Zone douche et lavabos:</u> Système douche : Revêtement mural PVC toute hauteur	Néant	Faux-plafond en plaques de plâtre. + Peinture acrylique satinée	Néant
WC DES CHAMBRES	Revêtement linoléum acoustique	Plinthe médium	Peinture acrylique satinée	Néant	Peinture acrylique satinée	Néant
BAGAGERIE	Carrelage grès cérame 40 x 40	Plinthe droite grès cérame 9,5 x 40	Peinture acrylique mate	Néant	Faux-plafond en plaques de plâtre. + Peinture acrylique mate	Néant
LOCAL SERVICE ELECTRIQUE	Peinture de sol	Néant	Peinture acrylique	Néant	Peinture acrylique	Néant
LOCAL ECS	Peinture de sol	Néant	Peinture acrylique	Néant	Peinture acrylique	Néant
SURVEILLANT	Revêtement linoléum acoustique	Plinthe médium	Peinture acrylique mate	Grès émaillé 15 x 15 sur 0,60 m de hauteur au droit de l'évier, y compris retour	Peinture acrylique mate	Néant
WC DU SURVEILLANT	Revêtement linoléum acoustique	Plinthe médium	Peinture acrylique satinée	Grès émaillé 15 x 15 sur 0,30 m de hauteur au droit du lave mains	Peinture acrylique satinée	Néant
GAINES TECHNIQUES DES SALLES DE BAINS	Socle béton de 10 cm de hauteur	Néant	Brut	Néant	Brut	Néant